



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des ponts et chaussées SPC
Tiefbauamt TBA

Section projets routiers
Sektion Strassenprojekte

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 44, F +41 26 305 36 51
www.fr.ch/spc

—

BOUSSOLE **21**



Nouvelle gare de Châtel-St-Denis

Axe 1450 Chatel-St-Denis – Bossonnens, PR 0 à 75

Châtel-St-Denis – Déplacement de la gare

Th. Berset / 3.3.2017

Nouvelle gare de Châtel-St-Denis

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Date : le vendredi 3 mars 2017

Lieu : SPC, 1700 Fribourg

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Berset Thierry
Email : thierry.berset@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : Section projets routiers
Service : : Service des ponts et chaussées

Co-auteurs

Nom et prénom : Flury Virginie
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : Section EIE, sol et sécurité des installations
Service : : Service de l'environnement

Nom et prénom : Guignard Gilles
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : Section EIE, sol et sécurité des installations
Service : : Service de l'environnement

Nom et prénom : Genoud Pascal
Institution : : Ville de Châtel-St-Denis
Département : : Service technique
Service : : Ingénieur de Ville

Nom et prénom : Seydoux Jean-Marie
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : Section projets routiers
Service : : Service des ponts et chaussées

Nom et prénom : Berthoud Laurent
Institution : : Ville de Châtel-St-Denis
Département : : Service technique
Service : : Collaborateur

Excusé

Nom et prénom : Gremaud André
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : Secrétariat général
Service : : Direction de l'économie et de l'emploi

Informations sur le projet

Description : Dans le cadre du déplacement de la gare de Châtel-St-Denis, un axe routier va être supprimé. L'Etat doit créer un nouvel axe routier d'une longueur de près d'un kilomètre ainsi que 2 nouveaux giratoires pour garantir le transit dans la ville de Châtel-St-Denis.

La présente étude traite le projet du déplacement de la gare de Châtel-St-Denis dans son ensemble. A savoir, les déplacements de la ligne et de la gare, la suppression de deux passages à niveau, le déplacement de l'axe routier, la revitalisation du cours d'eau le Tatrel ainsi que les aménagements y relatifs. Elle tient aussi compte du développement immobilier de la ville et des nombreux aspects économiques, sociaux et environnementaux qui l'accompagnent.

Effet levier Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Moyennement	Moyennement	Significativement

Commentaire général sur l'évaluation

Le présent rapport traite l'intégralité du projet lié au déplacement de la gare de Châtel-St-Denis. Il tient compte du développement futur de la ville, résultat direct de l'amélioration des infrastructures.

Le projet vise essentiellement à améliorer l'offre des transports publics, la sécurité des usagers, la création d'espaces réservés à la mobilité douce et un développement harmonieux du centre-ville. Il permet la création de nouvelles zones de rencontre et d'activités ainsi que le respect de la loi sur l'aménagement du territoire qui exige la densification des centres.

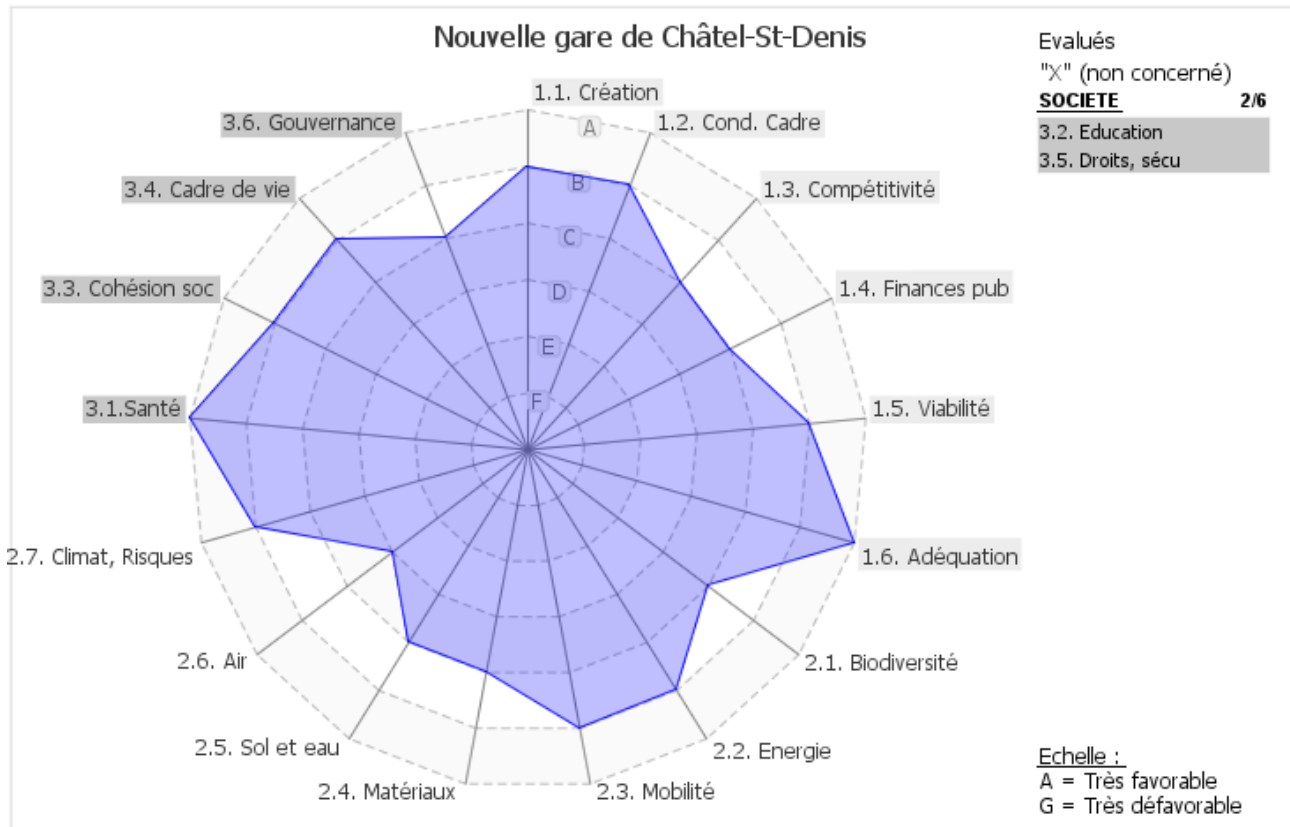
Les principales informations sont détaillées dans les documents suivants:

Rapports d'impact sur l'environnement de Biol Conseils du 16.11.2015.

Étude de mobilité et de stationnement de Transitec de décembre 2015.

Rapports urbanistiques d'Urbaplan 2015 / 2016

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le développement de Châtel-St-Denis va s'en trouver notablement accru. La construction de nouveaux immeubles locatifs va favoriser l'arrivée de nouveaux commerces et services. La nouvelle gare tend à diminuer la durée du parcours entre Bulle et Palézieux, ce qui favorise l'utilisation des transports publics. De plus elle offrira des surfaces commerciales appréciables.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La densification de la population est génératrice de nouvelles activités dans la ville. Elle permet l'arrivée et le développement de nouveaux commerces. A long terme, il n'est pas exclu que la population augmente fortement, ce qui nécessitera une amélioration notable dans les secteurs des services publics et le secteur tertiaire. Apport fiscal important.

Risques de répercussions négatives : Augmentation des charges, construction de nouvelles infrastructures, écoles, nouvelles routes de dessertes, évacuation et traitements des eaux usées.

Potentiel d'amélioration : La ville a anticipé son développement en améliorant sa capacité d'accueil dans les établissements scolaires.

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Apport de travail à haute valeur ajoutée limité.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques**C - Favorable avec quelques réserves****Liste des sous-critères :**

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Gain de temps important pour le maintien du RER Sud pour des coûts raisonnables.

Valorisation importante de la friche ferroviaire.

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :****1.5. Faisabilité et viabilité du projet****B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les contraintes techniques sont surmontables. Les crédits nécessaires sont disponibles car plusieurs partenaires sont concernés par ce projet de la ville de Châtel-St-Denis, de l'Etat de Fribourg, des TPF IMMO et TPF INFRA la Confédération, ainsi que des investisseurs privés.

Risques de répercussions négatives : Les crédits doivent encore être présentés et acceptés.

Les investissements privés ne sont pas encore garantis. Ils sont directement dépendants de l'octroi de crédits et du niveau des taux hypothécaires des banques en date de conclusion.

Potentiel d'amélioration : Profiter au maximum de la situation économique actuelle.

1.6. Conformité et adéquation aux besoins**A - Très favorable****Liste des sous-critères :**

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La densification des zones construites dans les communes suisses est le principal objectif de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. L'amélioration des transports publics s'inscrit dans la volonté du législateur fédéral d'améliorer et de diversifier la mobilité dans et entre les agglomérations.

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :**

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La loi sur les eaux LEaux impose de revitaliser le cours d'eau qui traverse la localité, le Tarel. Son aménagement futur prévoit une bande réservée de 11 m ainsi qu'une zone réservée, non constructible de 4 m de part et d'autre des berges du cours d'eau. Il en résulte un biotope avec une grande valeur ajoutée, aussi bien pour la flore et la faune que pour le plaisir des futurs habitants de ce secteur.

Risques de répercussions négatives : Disparition de prairies qui abritent une faune et une flore caractéristiques de ces zones

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le chauffage à distance va être imposé. Le chauffage pourrait être généré par l'utilisation de déchets de bois qui est l'une des ressources régionales ainsi que l'utilisation des retombées de la zone industrielle.

Les nouveaux bâtiments devront répondre à des critères Minergie, disposé d'une isolation performante et être équipés de capteurs solaires à haut rendement.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Profiter des ressources naturelles de la commune, à savoir la possibilité de turbinage des eaux provenant des Préalpes et étudier la possibilité de développer les énergies renouvelables, solaires et éoliennes sur les reliefs.

2.3. Mobilité et territoire

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le déplacement de la gare favorise l'utilisation des transports publics. En effet, le temps des parcours seront réduits. La gare se situera idéalement au centre de gravité de la population de la ville. La mobilité douce fait partie intégrante de ce projet, les cyclistes et piétons auront leurs zones réservées.

Risques de répercussions négatives : Les futurs habitants disposeront de voitures privées. Des parkings sont prévus à cet effet. Il est possible qu'ils favorisent le transport individuel.

Le trafic de transit emprunte le centre-ville.

Potentiel d'amélioration : Prévoir du covoiturage. Prévoir des vélos disponibles sur simple prêt.

2.4. Consommation de matériaux et recyclage**C - Favorable avec quelques réserves****Liste des sous-critères :**

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La gestion des déchets est règlementée et décrite dans le rapport d'impact environnemental.

Risques de répercussions négatives : L'augmentation notable de la population va générer une augmentation notable des déchets et rejets. Les infrastructures et services risquent d'être rapidement insuffisants, voire inappropriés.

Potentiel d'amélioration : Dimensionner de façon préventive les installations et services aux besoins futurs.

Prévoir des solutions adaptées au tri des déchets et recyclage.

La station d'épuration STEP de Vevey est dans un premier temps adaptée aux besoins futurs, à moyen terme, une nouvelle STEP verra le jour à Villeneuve avec le traitement des micropolluants.

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau**C - Favorable avec quelques réserves****Liste des sous-critères :**

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les nouvelles infrastructures bénéficient d'un système séparatif d'évacuation des eaux.

Risques de répercussions négatives : L'imperméabilisation des sols est relativement importante.

Potentiel d'amélioration :**2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur****D - Moyen****Liste des sous-critères :**

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les axes routiers cantonaux ainsi que les chauffages à combustion sont les principales sources de polluants atmosphériques.

Risques de répercussions négatives : Par contre les nouveaux quartiers vont générer un trafic plus importants au vu de l'augmentation de la population.

Augmentation des nuisances sonores due essentiellement au trafic.

Potentiel d'amélioration : Favoriser la mobilité douce, favoriser la proximité des commerces des zones habitées. Prévoir des parcs pour vélos électriques sur simple prêt.

2.7. Changement climatique et risques**B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le chauffage des futures quartiers proviendra essentiellement de chauffage à distance. La source de combustible est le bois, dont la combustion présente un bilan écologique neutre.

La revitalisation du Tatrel diminue le risque d'inondation.

Risques de répercussions négatives : L'augmentation de la population nécessite des infrastructures supplémentaires qui engendre inévitablement une consommation d'énergie supplémentaire.

Augmentation du risque accidents majeurs.

Potentiel d'amélioration : Favoriser les sources d'énergies alternatives, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Société**3.1. Santé et prévention****A - Très favorable****Liste des sous-critères :**

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La suppression de deux passages à niveau représente une amélioration considérable de la sécurité routière. Le déplacement de la route ainsi que la création de zones piétonnes, du cheminement des écoliers sur la futures voies vertes tendent incontestablement vers une amélioration de la sécurité des usagers de la route, des cyclistes et piétons.

L'augmentation de la population appelle la venue de nouveaux cabinets médicaux.

Risques de répercussions négatives : Augmentation du trafic cycliste, diminution de l'attention, conflits avec les piétons.

Potentiel d'amélioration :**3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :**

3.3. Cohésion sociale**B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La création de places publiques dans les futurs quartiers favorisera la vie sociale.

Risques de répercussions négatives : Il faudra assurer une cohésion sociale par des activités et rencontres planifiées afin d'éviter que Châtel-St-Denis devienne une cité dortoir respectivement que du communautarisme ne se développe.

Potentiel d'amélioration : Planification de la vie sociale en collaboration avec les sociétés locales. Formations subventionnées, attirer des spectacles.

3.4. Cadre de vie et espace public**B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet prévoit une zone piétonne à proximité de la place d'Armes. Les zones de rencontre et les commerces vont s'y concentrer.

La revitalisation du Tatreil améliore l'espace vital et le cadre de vie.

Risques de répercussions négatives : Arrivée de trafic de l'extérieur nécessitant des places de parc.

Potentiel d'amélioration :**3.5. Droits et sécurité****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :**

3.6. Gouvernance, vie politique et associative**C - Favorable avec quelques réserves****Liste des sous-critères :**

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet regroupe plusieurs maîtres d'ouvrage. Son organisation a dès le début du projet garanti la participation de nombreux acteurs. Mise en place d'une structure de projet efficace, disposant d'outils de gestion financières adéquats

Risques de répercussions négatives : Les crédits d'investissement doivent être approuvés par le législatif.

Potentiel d'amélioration :

Fribourg, le 3 mars 2017 / tb